

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces<br>publicitaires sont manquantes.<br><br>Pagination continue.  |

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC

Mgr DE LAVAL



PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

NÉ A MONTIGNY-SUR-AVRE, LE 30 AVRIL 1622.

ORDONNÉ PRÊTRE LE 23 SEPTEMBRE 1647.

CONSACRÉ ÉVÊQUE LE 8 DÉCEMBRE 1658.

DÉCÉDÉ LE 6 MAI 1708.

DÉCLARÉ VÉNÉRABLE LE 24 SEPTEMBRE 1890.

## Chronique de la "Semaine Religieuse"

Au moment où Dom Anselmo, abbé de la Grande-Chartreuse et général de l'ordre, rendait le dernier soupir, Dom Sébastien—Henri Wyart—était élu par ses frères, réunis à Rome, général de tout l'ordre des Trappistes, dont les différentes Observances viennent de se fondre en une seule Congrégation.

Comme nous possédons dans notre pays plusieurs maisons de Trappistes, on ne lira pas sans intérêt l'histoire de cet ordre.

La Congrégation des Trappistes, est une branche du grand arbre Bénédictin planté par saint Benoit, le principal instituteur de la vie cénobitique en Occident. Il traça une Règle admirable, qui a donné au ciel plus de 40,000 saints. Il envoya en France, vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, saint Maur qui, à la tête de plusieurs religieux du même Ordre, y établit un grand nombre d'abbayes. Le relâchement s'étant peu à peu introduit dans les nombreux monastères de Bénédictins, saint Robert, avec l'aide de quelques autres religieux, opéra une réforme dans une forêt du diocèse de Châlons, appelée Cîteaux.

Il bâtit là, en 1098, un monastère pour faire revivre la primitive observance de la Règle. C'est l'origine de l'Ordre célèbre de Cîteaux, dont les religieux sont appelés Cisterciens. Saint Albéric fut le second abbé de Cîteaux. Dans une révélation, la Sainte-Vierge le couvrit d'un habit blanc, et depuis lors les moines Cisterciens qui portaient un habit de couleur noire comme les autres Bénédictins, portent une *coule* de couleur blanche, et tous leurs monastères portent le nom de la Très-Sainte Vierge. Saint-Etienne succéda à saint Albéric. Il convoqua à Cîteaux tous les abbés des autres monastères, afin de composer la *Carte de Charité* qui fut approuvée en 1119, par le Pape, et qui contient les constitutions fondamentales de toutes les Congrégations de Cisterciens.

En 1113, saint Bernard entra dans l'Ordre de Cîteaux avec trente de ses compagnons. Il devint dans l'Ordre des Cisterciens le savant et immortel abbé de la filiation de Clairvaux.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Rancé opéra à son tour une réforme au sein de l'Ordre de Cîteaux, dans son monastère qui était appelé monastère de la Trappe, diocèse de Séez. Cette réforme fut suivie par d'autres monastères dont les religieux, pour se distinguer des autres Cisterciens, furent appelés TRAPPISTES.

La révolution française chassa les Trappistes et les Trappistines de leurs cloîtres et s'empara de tous leurs biens qui furent déclarés, comme les biens des autres religieux, propriétés nationales.

Réfugiés en Suisse, puis en Westphalie, pendant la révolution française de 1789, les Trappistes se partagèrent dès lors en deux observances : les uns s'en tenant à la réforme de Rancé, les autres s'imposant une règle encore plus austère. Cette diversité fut cause qu'en 1747, la Sacré-Congrégation des Evêques et Réguliers divisa les Trappistes en deux Congrégations.

A ceux qui avaient conservé la réforme de Rancé, elle donna le nom de religieux de la Trappe de l'ancienne observance.

A ceux qui avaient repris les Constitutions de Cîteaux, elle donna le nom de religieux de la Trappe de la récente observance.

Les Trappistes de l'ancienne observance se divisèrent eux-mêmes en deux Congrégations, l'une de France, l'autre de Belgique.

La Trappe de Sainte-Marie-du-Mont-des-Cats, à Godewaersvelde, est de la Congrégation qui suit les constitutions de l'abbé de Rancé. Ce monastère fut fondé en 1826, par des religieux venus de l'abbaye du Gard (Picardie), et érigé en abbaye en 1847. Dom Dominique, qui en avait été le premier abbé, mourut le 5 janvier 1883, et fut remplacé par Dom Sébastien trois semaines plus tard.

H. Wyart, en religion Dom Sébastien, est né à Bouchain, où sa mère vit encore. Entré au séminaire de Cambrai, il répondit l'un des premiers à l'appel du général de Lamoricière. En 1870, il se distingua dans l'armée de la Loire au point de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Après la guerre, il s'empres- sa de retourner à sa vocation primitive. Mais son âme généreuse ne se contenta point des obligations communes du sacerdoce, elle se porta vers ce que la religion a de plus austère, la vie religieuse chez les Trappistes.

Dom Dominique voulut que sa brillante recrue reçut, au point de vue de la science comme au point de vue de l'ascétisme, une formation aussi parfaite que possible. Il l'envoya donc prendre à Rome les grades de docteur en théologie et en droit canon.

Dom Sébastien vivait près du procureur de sa Congrégation en qualité de secrétaire. C'est là qu'il conçut le projet de réunir en un seul Ordre les trois branches des Trappistes.

Ce vœu entraînait bien dans les desseins de la Providence, puisqu'elle lui a donné les moyens de le réaliser. Nommé abbé de Sainte-Marie-du-Mont après la mort de Dom Dominique, il fonda de nouvelles abbayes en Hollande, à Rome même, et en Océanie. Bientôt il fut appelé à Sept-Fons en qualité de vicaire-général de la Congrégation. Cette charge le mit en rapports plus intimes avec les vicaires des autres observances ; il leur fit partager ses idées, et obtint enfin la réunion du chapitre général des diverses

observances qui vient d'avoir lieu, qui a opéré l'union désirée et qui a cru ne pouvoir mieux faire que de donner la direction générale de tout l'Ordre à celui à qui l'on devait un si heureux événement.

Cette union ne manquera pas de faire produire à l'Ordre des Trappistes de nouveaux fruits d'édification.

A l'occasion de l'ouverture officielle de l'exposition de Chicago, qui vient d'avoir lieu, on écrit que les démarches en vue de rassembler les souvenirs de Christophe Colomb qui doivent y figurer, sont à peu près terminés.

Dans cette collection, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, figurera le contrat par lequel l'Espagne assurait à Colomb et à ses héritiers, à perpétuité, la huitième partie de toutes les terres découvertes, et Colomb et ses descendants étaient nommés à perpétuité régents héréditaires de ces terres, avec le titre de vice-roi.

On y verra figurer également l'original du décret, émané de Ferdinand et d'Isabelle, qui nommait Colomb « grand amiral des mers. »

Les originaux des pièces qui se rapportent aux voyages de Colomb ; vingt-neuf lettres écrites de sa main ; le manuscrit de l'ouvrage dans lequel il s'attache à prouver que l'Écriture Sainte fait déjà mention de sa mission ; ses dernières volontés et son testament ; le dessin original de son sceau ; une esquisse à la plume représentant le triomphe de Colomb, dessin qu'il fit lui-même à un âge assez avancé ; sa lettre à Gênes, sa mère-patrie ; le Bréviaire employé par lui dans ses derniers voyages, et qui était un présent du Pape Alexandre VI ; la première carte d'Amérique par son pilote Juan de la Cosa ; les originaux des lettres, également de sa main, relatives à ses voyages et aux découvertes faites par lui ; le précieux ouvrage de Marco Polo, intitulé : *De Imagine Mundi*, ainsi que la *Cosmographie* que Colomb avait dans sa cabine, et sur les pages de laquelle on lit les notes écrites par lui : toutes ces reliques historiques seront exposées aux regards des visiteurs à l'exposition de Chicago, et ne manqueront pas d'exciter vivement la curiosité.

#### Au Conseil de l'Instruction Publique

1<sup>o</sup> Sur proposition de M. L.-R. Masson secondé par M. L.-J. Jetté, il est résolu : « Que Son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil soit prié de donner son assentiment à la nomination d'un inspecteur général des écoles dont les devoirs seront, entre autres, sous la

« direction du Surintendant de l'Instruction publique, de surveiller  
 « et contrôler le travail des inspecteurs d'écoles, et, par des visites  
 « et inspections aussi souvent répétées que l'exigera le service, de  
 « s'assurer s'il y a uniformité d'appréciation dans les rapports  
 « que les inspecteurs ont à faire des écoles sous leur surveillance. »

Cette motion est adoptée sur la division suivante :

Pour : Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, l'honorable L.-R. Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable F. François Langelier, l'honorable H. Archambault, M. P.-S. Murphy, M. H.-R. Gray et M. le docteur Leprohon.—(12)

Contre : Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, M. Eugène Crépeau.—(7)

2<sup>e</sup> Sur proposition de M. L.-R. Masson, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, la motion suivante est adoptée :

« Afin de stimuler le zèle et, en une certaine mesure, améliorer  
 « la position des membres laïcs du corps enseignant, qu'il soit  
 résolu :

« Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïcs des écoles élémentaires qui auront rempli leurs  
 « devoirs avec plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné  
 « toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de  
 « l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les comités  
 « du Conseil de l'Instruction publique. »

3<sup>e</sup> Sur proposition de M. F. Langelier, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, il est résolu :

« Que, dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts ;

« Que ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique ;

« Que l'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres (\$3.00) pour les deux jours de conférences ;

« Que, dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse ;

« Que l'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et institutrices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun ;

« Que des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1<sup>o</sup> qu'ils ont assisté aux séances ; 2<sup>o</sup> qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données. »

40. La motion qui suit, proposée par M. L.-R. Masson, secondée par M. F. Langelier, est soumise à la considération du Comité :

« Aucune personne ne devrait enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire, subventionnée par le gouvernement, sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner.

« Toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de... ans, devrait être tenue d'obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.

« Les examinateurs des religieuses institutrices devront être des ecclésiastiques approuvés par l'évêque du diocèse des candidats.»

Sur proposition de Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, secondé par M. Masson, la discussion de cette motion est remise à la session du mois de mai prochain.

---

### POÉSIE

Où est Dieu ?

*La Bonne :*

Où donc est Dieu ? *cher ange,*

Dis le moi :

Et ma plus belle *orange,*

Si tu devines, est à toi.

*L'Enfant :*

Et ma blanche couronne

*De lilas*

Sera pour toi, ma bonne,

Si tu me dis où Dieu n'est pas.

ER. CHABEAU.

### Théologie à l'usage des gens du monde

Y-a-t-il une différence quant aux avantages entre un cimetière béni contigu à une église, et un cimetière béni isolé?

Le cimetière contigu à l'église est censé ne faire qu'un tout avec l'église : c'est au point que le cimetière est compris sous le nom d'église ; et que, selon de graves auteurs, la consécration de l'église emporte la consécration du cimetière contigu.

Delà découle la conséquence qu'il y a un grand avantage à être enterré dans un cimetière béni contigu à l'église. Comme l'enseignent les auteurs, plus il y a de messes ou d'offices dans une église ou cimetière ; plus le concours des fidèles y est nombreux ; plus aussi est considérable le profit qui en revient aux défunts qui y reposent. (N. R. théologique.)

### Un portrait inédit de Renan

« Bourgeonné comme le marronnier des Tuileries dans l'exercice de ses premières fonctions, il a la taille médiocre des grands hommes et l'embonpoint des gens heureux. Figure longue, aux yeux larges et baissés, un nez spacieux et plongeant ; joues lissées et lèvres prolongées ; il regarde à ses pieds et semble poursuivre à terre quelque idée traînante ou quelque objet perdu.

« Ancien élève du séminaire, il a renoncé à la prêtrise, pour laquelle il n'était évidemment pas né ; mais s'il s'est échappé à temps des ciseaux de la tonsure, il n'a pas perdu ces marques indélébiles qui font reconnaître sous un paletot d'emprunt les habitués de la sorte. Il a mal profité de l'enseignement qu'il reçut, mais il s'en est souvenu, et il est comme un bénitier fêlé qui garde encore la saveur de l'eau sainte qu'il n'a pas su conserver »....

A de BOISSIEU

### La Compagnie de Jésus

La dernière statistique établit qu'elle comprend 12,947 religieux. Ces religieux sont répartis en cinq assistances qui, elles-mêmes, sont subdivisées en provinces.

Ces cinq assistances sont : Italie, Germanie, France, Espagne, Angleterre.

L'assistance d'Italie est composée de cinq provinces comprenant 1,764 religieux.

L'assistance de France comprend quatre provinces comptant 2,863 religieux.

L'assistance de Germanio se compose de quatre provinces et comprend 3,470 religieux.

Dans l'assistance d'Espagne, il y a cinq provinces et 2,570 religieux.

Il y a sept provinces dans l'assistance d'Angleterre et 2,306 religieux.

Le P. Martin dont nous avons déjà annoncé l'élection comme général, est né en Espagne dans le diocèse de Burgos, le 19 août 1846; et est entré dans la compagnie le 13 octobre. 1864.

### Le moine et le monde

Oui, je suis moine, Dieu ne nous a pas tous coulés dans le même moule. Vos plaisirs, vos fêtes, vos conversations, vos affaires, vos honneurs, vos richesses m'ennuient. Cela vous amuse, vous tient, vous passionne; cela ne me dit rien à moi.

J'ai trouvé d'autres hommes qui avaient les mêmes goûts que moi; ils m'ont admis parmi eux. C'est mon plaisir à moi, de ne pas parler; c'est mon plaisir de me lever la nuit pour aller chanter dans une chapelle; c'est mon plaisir de ne pas faire ma volonté et d'obéir à une cloche.

De quoi vous plaignez-vous? J'étais lieutenant; j'ai donné à l'Etat le temps que je lui devais, et je m'en suis allé. C'est une bonne affaire pour un brave garçon de sous-lieutenant qui se morfondait après une lieutenance.

Je ne demande ni croix, ni avancement, ni débit de tabac. Je ne fais concurrence à personne en quoi que ce soit. On ne m'accusera pas d'accaparer les viandes: je n'en mange jamais. L'établissement où je suis paie très exactement ses contributions; il ne doit un sou à personne. En outre, il décharge la contrée d'une grande partie de ses pauvres qu'il nourrit et habille; il bâtit ou rebâtit ou pourvoit du nécessaire des églises, dans les communes sans ressources, et allège d'autant le budget municipal ou départemental.

C'est une étrange prétention de vouloir que je sois malheureux; je n'ai que faire de votre compassion. J'ai une petite maison pour moi seul où rien ne me manque; jardin l'été, promenoir l'hiver, oratoire, bibliothèque, chambre à coucher. J'ai un *chez moi* qui me plaît: combien en voudraient dire autant! J'ai des amis. Je connais les douceurs des aimables entretiens; la règle vient même ici à mon secours; elle empêche qu'ils ne dégèrent en bavardages que je hais.

J'ai dix ans pour m'accoutumer à cette vie ; confessez que si, après dix ans, je ne sais encore ce que je veux ou ne veux pas, je ne suis guère intéressant ; mais, même en ce cas, j'ai encore un recours, Notre Saint-Père le Pape. Maintenant, si vous n'êtes pas rassurés sur mon compte, j'en suis fâché. Au surplus, je vous laisse la paix ; c'est bien mon droit de réclamer la réciprocité.

EUGÈNE LEBLEU.

### BIBLIOGRAPHIE

#### *Les Drames de L'Irlande*

Ce livre est un tableau fidèle de la situation faite à la catholique et malheureuse Irlande par les land-lords protestants. Il est divisé en trois parties d'un intérêt soutenu et sans cesse grandissant. Comment ne pas s'intéresser, on effet au fils d'O'Connor, que Jack, l'affreux vagabond de Clerkonwuel, vole dans son berceau, pendant une fête de famille au riche hôtel d'Oxford street, pour satisfaire une basse vengeance contre le père !

Quelle existence agitée que celle de Dirk, l'enfant du landlord, élevé parmi les bandits, devenu bandit lui-même et capable de toutes les infamies !

L'auteur ne tarde pas à nous faire quitter Londres. Avec lui nous voici en Irlande dans les environs de Galway ; nous assistons aux exactions de Daniel, l'agent d'affaires de sir Robert O'Connor ; nous voyons les malheureux tenanciers, jetés hors de leurs demeures ; nous voyons ce Daniel tomber égorger dans le ravin de Glen-Block, par la main de Jack le vengeur ; nous voyons les constables s'emparer d'un innocent, Lindley, près de la hutte duquel il a jeté son arme, ensanglantée, arme qui conduira un honnête homme à l'échafaud et fera refermer les portes de la prison de workhouse sur une veuve et des orphelins.

Mais nous n'essaierons pas une froide analyse de ce livre où tout est vécu et réel, nous ne suivrons pas Patrick, le fils du condamné, dans les déserts de Koiahari où Dieu lui a donné pour compagnon le fils d'un ennemi.

Nous passerons également sous silence la troisième partie du volume : *le serment de minuit*, dont la scène se passe en Irlande et à Londres dans les bourgs les plus infects de Holgate Street. Nous nous contenterons de répéter en terminant le cri de Patrick Lindley devenu député de l'Irlande « Ah ! la vertu et l'honneur ne sont pas de vains mots ! »

Librairie TÉQUI, 85, rue de Rennes, Paris— 1 vol. in-12, prix : 2 francs.

## MYSTÈRES TALMUDIQUES

(Suite)

Ce double crime ayant été connu en Europe, l'indignation fut extrême contre ses fanatiques auteurs, et, en général contre une secte accusée dans tous les temps, et plusieurs fois condamnée juridiquement comme coupable des mêmes atrocités.

M. Crémieux, vice-président du Consistoire français, ne tarda pas à prendre la défense des coupables et, dans une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, le 7 avril 1840, il ne craignit pas d'attribuer tout ce qu'il y a d'odieus dans cette affaire à l'influence des chrétiens en Orient.

Seize juifs étaient impliqués dans l'assassinat du P. Thomas et de son domestique: deux sont morts dans le courant de la procédure, quatre ont obtenu leur grâce pour avoir fait des révélations, les dix autres ont été condamnés à mort par le Chérif-Pacha.

Leur exécution devait suivre immédiatement le prononcé de la sentence; mais, comme la Syrie était alors occupée par les troupes égyptiennes, commandées par Ibrahim-Pacha, le consul de France demanda et obtint que la procédure fut renvoyée au généralissime pour obtenir son approbation.

Voir au ministre des affaires étrangères, à Paris, les procès-verbaux et pièces juridiques relatives au double assassinat du P. Thomas et d'Ibrahim-Amarah, son domestique.

En attendant, les juifs de tous les pays s'agitèrent en faveur des saints et des martyrs, c'est-à-dire des assassins de Damas; des sommes énormes furent offertes aux employés des consulats et aux témoins, des milliers de talaris, et une protection consulaire à un nommé Khalil Sednaoui (1); cinq cent mille piastres au sieur Chubli, de la part des rabbins, pour obtenir la commutation de la peine de mort et la non inscription dans les procès-verbaux de la procédure des traductions des livres juifs et des explications fournies par le rabbin Mouça-Abou-el-Afieh, etc., (2); un sac de monnaie d'argent, envoyé au même Chubli par la famille Mehirkarkhi, chez qui a été assassiné le domestique du P. Thomas (2); il n'y a pas jusqu'à un jeune copiste du consulat de France qu'on n'ait essayé de corrompre, en lui offrant cinq cents bourses. Les juifs d'Europe se hâtèrent d'envoyer deux des leurs, M. Montefiore et Crémieux, à Méhémet-Ali, pour solliciter la mise en liberté des coupables. Dans sa lettre insérée dans le *Journal de Débats*,

(1-2-3) Lettres du Consul de France à Chérif-Pacha.

M. Crémieux avait dit, en parlant de ces horribles assassinats : « Si la religion juive commande ainsi le meurtre et l'effusion du sang humain, levons-nous en masse, juifs philosophes, chrétiens musulmans ; abolissons, même dans les hommes qui le pratiquent ce culte barbare et sacrilège, qui place l'homicide et l'assassinat au rang des prescriptions divines. »

M. Crémieux, arrivé en Egypte, avait une belle occasion, soit pour demander la révision du procès de ses coreligionnaires, afin que leur innocence fût reconnue aux yeux de tous, s'il y avait lieu, soit pour laisser abolir des hommes qui la pratiquent un culte barbare et sacrilège, s'il étaient réellement coupables.

Au lieu de cela, les délégués des juifs d'Europe obtinrent de Méhémet-Ali un firman qui fut adressé au gouverneur de Syrie, et dont voici la teneur :

Par l'exposé et la demande de MM. de Mozés, Montfiore et Crémieux, qui se sont rendus auprès de nous comme délégués de tous les Européens qui professent la religion de Moïse, nous avons reconnu qu'ils désirent la mise en liberté et la sûreté de ceux des juifs qui sont détenus, et pour ceux qui ont pris la fuite au sujet de l'examen de l'affaire du P. Thomas, moine, disparu de Damas dans le mois de zilhidjeh 1255, lui et son domestique Ibrahim.

Et, comme, à cause d'une si nombreuse population, il ne serait pas convenable de refuser leur demande et leur requête, nous ordonnons de mettre en liberté les prisonniers juifs et de donner aux fugitifs la sécurité de leur retour. Et vous laisserez les artisans à leur travail, les commerçants à leur commerce, de manière que chacun s'occupe de sa profession habituelle et vous prendrez toutes les mesures possibles, pour qu'aucun d'eux ne devienne l'objet d'aucun mauvais traitement et quelque part que ce soit, afin qu'il y ait pour eux pleine et entière sécurité comme auparavant, et qu'on les laisse tranquilles de tous points.

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à la Congrégation de la Haute-Ville, le 13; à Sainte-Louise, le 15; à Saint-Séverin, le 17; à Saint-Côme, le 19.—M. l'abbé Boutin, ancien curé de Saint-Martin de la Beauce, exerce maintenant le ministère à Artio Centre, Etats-Unis.—M. l'abbé Gauthier, missionnaire de Saint-Cyriac, Chicoutimi, a obtenu son exeat pour aller exercer le ministère aux Etats-Unis.—Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec ont pris possession,

le 30 octobre dernier, du nouvel hospice fondé à Lévis.—Trois Pères Trappistes français, le R. Frère Marie Louis de Gonzague, prêtre, le R. Frère Marie Bernard, minoré, et le R. Frère Marie Bruno, convers, sont partis pour la région du lac Saint-Jean, où ils vont fonder un monastère de leur ordre sur les bords de la rivière Mistassini, à quinze milles environ de son embouchure. La nouvelle fondation portera le nom de Trappe du lac Saint-Jean.—Le R. P. Jean, ancien vicaire de Saint-François de la Beauve, et maintenant de l'Ordre des Pères du Saint Sacrement, est de retour au pays.

*Rimouski* —MM. les abbés Henri Lavoie et J.-C. Bérubé se retirent du ministère pour cause de santé.—M. l'abbé G. Frères a été nommé vicaire à l'île Verte.

*France.*—En août 1893, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments, la Grande Trappe de Mortagne sera indistinctement ouverte, pendant huit jours, aux hommes et aux femmes. L'attraction sera encore accrue par l'exposition monastique préparée tout à côté. Dans la grande cour de l'orphelinat des Pères, le R. P. Etienne réunira tous les produits résultant de l'industrie des moines du monde entier. Nous verrons là, à côté des vins de Staouéli, les étoffes de Chine, les fruits de l'Amérique du Sud et de l'Océanie, toute la gamme de l'activité des vaillants Pères dans les cinq parties du globe.—Les Pères de la Grande Chartreuse ont élu le prieur de leur couvent, qui, par le fait, devient général de l'Ordre. Le nouveau général est Dom Michel Baglin.—Les monastères de Trappistes réunis aujourd'hui sous une même observance sont au nombre de 53.—Le *Gil Blas*, l'un des journaux les plus orduriers, va recevoir, dit-on, la primeur du roman de Zola, intitulé « Lourdes ».—Marie Soubirous, sœur de Bernadette, est décédée à Lourdes le 13 octobre.

*Rome.* — On donne comme probable la nomination d'un cardinal suisse dans le prochain consistoire.—Un décret du Saint-Office, sanctionné par le Pape, répond négativement à la question de savoir s'il est permis aux catholiques de se faire recevoir membres d'une société pour la crémation des morts, ou de prendre des dispositions au sujet de la crémation de son propre corps ou de celui d'autres personnes.

*Angleterre.* — Le *Messenger* dit que Mgr Vaughan, archevêque de Westminster, aurait reçu avis de son élévation au cardinalat. Le journal anglais fait observer que l'Angleterre posséderait ainsi son troisième cardinal et son second lord-maire catholique depuis la Réforme.